



Le Catalogue collectif de France, pour quoi faire ?

→ ÉTAT DES LIEUX ET ÉVOLUTIONS À VENIR

VÉRONIQUE FALCONNET

veronique.falconnet@bnf.fr

JÉRÔME SIRDEY

jerome.sirdey@bnf.fr

XAVIER BORDA

xavier.borda@bnf.fr

Bibliothèque nationale de France

*Conservateur des bibliothèques,
Véronique Falconnet est, au sein du
département de la Coopération de
la BnF, chef du service du Catalogue
collectif de France (CCFr).*

*Conservateur des bibliothèques,
Jérôme Sirdey est, depuis juillet 2010,
coordinateur du programme national de
signalement des manuscrits au sein du
CCFr.*

*Conservateur des bibliothèques,
Xavier Borda est chef de projet pour la
conversion rétrospective du programme
« Patrimoine musical régional ».*

L'année 2010 aura été pour le Catalogue collectif de France (CCFr)¹ une année décisive d'enrichissement, dans la continuité de ses objectifs initiaux et en harmonie avec les évolutions du paysage documentaire français, notamment la multiplication des catalogues accessibles en ligne.

Au moment du lancement du projet du CCFr, dans les années 1990, une de ses missions essentielles était de mettre en ligne, grâce à une base dédiée, les notices de bibliothèques qui n'offraient pas encore de catalogue à distance. Ainsi, alors qu'en 2004, sur les 61 institutions hébergées à l'époque dans cette base, seules 31 en étaient dotées, elles sont désormais 54, et plus encore si l'on inclut les bibliothèques présentes dans les catalogues collectifs régionaux. Qui se souvient qu'à cette date pourtant proche, les bibliothèques municipales de Lille, Rouen, Paris, Toulouse ou Marseille étaient encore démunies de cet outil aujourd'hui considéré comme évident et indispensable. En 2010, on dénombre, grâce au Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBFD), 530 bibliothèques avec catalogue accessible en ligne sur l'ensemble du territoire.

L'échelle a changé, mais le besoin est toujours là d'un espace où regrouper les fonds patrimoniaux, pour y faire des recherches spécifiques, plus exigeantes que celles menées généralement sur les collections des bibliothèques de prêt. La base Patrimoine regroupe en son sein des ensembles aussi bien thématiques que régionaux et offre une visibilité à des bibliothèques pour le moment dépourvues de catalogue en ligne, pour des villes comme Semur-en-Auxois ou Châteaudun, ou pour des institutions spécialisées telles la chambre de commerce et d'industrie de Marseille ou les musées de la marine de Rochefort et Paris.

Outre le développement de l'outil accessible à tous sur internet, le service du Catalogue collectif de France, intégré au département de la Coopération de la Bibliothèque nationale de France (BnF), joue aussi le rôle de catalyseur et de moteur pour inciter des institutions documentaires de tous types à signaler leurs richesses sous diverses formes, de la plus simple, en signalant un fonds non traité dans le RNBFD, jusqu'à la plus détaillée, en procédant à la rétroconversion ou au catalogage de fonds anciens, locaux ou spécialisés. Une aide technique, mais aussi financière, peut être apportée dans le cadre de projets individuels ou collectifs. Le service du CCFr est à la disposition des porteurs de projets pour toutes les étapes décisives des opérations engagées, depuis l'analyse des collections jusqu'à la mise en ligne des notices dans le CCFr, en passant par la formation ou le conseil². Il est également devenu maître d'œuvre au niveau national pour des opérations de rétroconversion de catalogues collectifs avec le Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France et plus récemment la collection Patrimoine musical en région (voir encadré p. 73).

1. <http://ccfr.bnf.fr>

2. www.bnf.fr/fr/professionnels/cooperation_nationale.html

Des catalogues interrogeables simultanément quelle que soit leur nature

Aux origines de la refonte du CCFr figurait entre autres l'arrivée prévue des catalogues de manuscrits dans un format nouveau, EAD³. Le CCFr devait non seulement permettre d'interroger ces bases d'un nouveau type, mais aussi de rassembler enfin en une seule interrogation des documents imprimés et manuscrits. C'est chose faite grâce à une recherche globale qui porte sur des catalogues de toute nature que l'on peut combiner à loisir. Une interrogation par le nom d'une petite ville du Sud-Ouest, Ciboure, permettra par exemple d'identifier et localiser des documents de toutes sortes – manuscrits, livres, périodiques, cartes, chansons, photos – conservés aussi bien à Reims et à La Rochelle qu'à Paris.

L'extension à d'autres catalogues va se poursuivre dans les années à venir. Un premier palier a permis d'ajouter aux trois grands catalogues historiques d'imprimés et multimédia (le Catalogue général de la BnF, le Système universitaire de documentation, Sudoc, accessible par le protocole Z39.50, et la base Patrimoine), les catalogues des bibliothèques municipales de Dijon, Rennes et Limoges, également via Z39.50. À la fin de l'année 2010 a été ajouté un accès au catalogue des bibliothèques spécialisées de la ville de Paris (également en Z39.50).

Des enrichissements conséquents sont prévus pour 2011, avec le catalogue de la bibliothèque municipale de Bordeaux et un accès, grâce à un moissonnage d'entrepôts OAI⁴, aux catalogues des huit bibliothèques du réseau de Rhône-Alpes Lectura (Annecy, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Étienne et Valence)⁵, et au catalogue collectif Rachel (Réseau européen des bibliothèques hébraïques et judaïques)⁶. L'utilisation de l'OAI ouvre de nouvelles perspectives de contournement des difficultés techniques de mise en service des modules Z39.50.

Pour optimiser la recherche parmi des catalogues indépendants les uns des autres, un mécanisme de « grappage » des notices a été développé, qui permet aux usagers d'exploiter plus facilement les résultats obtenus. Un algorithme regroupe les notices dont les données bibliographiques sont similaires, notices qui sont cependant visibles individuellement pour profiter des éléments spécifiques à chacune.

Au-delà de la recherche globale, des interfaces spécialisées offrant des critères de recherche plus ou moins riches

La base Patrimoine, une recherche unique dans plus de 100 catalogues de bibliothèques

Disposant d'un accès propre depuis 2007, la base Patrimoine du CCFr recense plus de trois millions de documents conservés dans plus de 100 fonds patrimoniaux, locaux ou spécialisés des bibliothèques françaises. C'est l'héritière de l'ancienne base BMR (Bibliothèques municipales aux fonds rétroconvertis), qui avait été constituée dans les années 1990 à l'issue des grands programmes de conversion rétrospective des catalogues des principales bibliothèques françaises, notamment ceux des bibliothèques municipales classées, dépositaires de fonds anciens importants issus des confiscations révolutionnaires. Désormais ouverte aux établissements de toute taille, elle inclut également les fonds rétroconvertis dans le cadre d'opérations mutualisées au sein des pôles associés régionaux de la BnF, comme en Picardie ou en Haute-Normandie, en lien avec la mise en œuvre du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) du ministère de la Culture et de la Communication.

La base Patrimoine a vocation à décrire en priorité les fonds anciens, spécialisés et locaux conservés dans les bibliothèques françaises de tous types (bibliothèques municipales ou intercommunales, bibliothèques de musées ou d'archives, bibliothèques privées...), à l'exception des établissements relevant de l'enseignement supérieur dont les fonds sont signalés dans le Sudoc. Elle concerne en majorité les documents imprimés, sans exclusive toutefois en cas d'intégration d'un fonds multisupport. La frontière chronologique pour le livre ancien, fixée dans un premier temps à 1811, a été étendue au XIX^e siècle afin de rendre accessibles les nombreux ouvrages parus avant 1914, qui restaient difficiles à repérer en raison de leur seul signalement dans des catalogues papier. Les catalogues de fonds locaux, consacrés à une région ou une ville, sont intégrés sans limitation de date, tout comme les fonds spécialisés, constitués à partir d'une unité de provenance (dons ou legs) ou d'une thématique (collections de factums, catalogues de ventes...).

Le CCFr permet désormais d'accéder à la base Patrimoine par un menu spécifique, disposant de nombreux critères d'interrogation, dont la recherche sur l'ensemble des mots de la notice, y compris les particularités d'exemplaires chères aux amateurs de livres anciens. De plus, tous les critères sont interrogeables indépendamment les uns des autres : on peut ainsi rechercher tous les imprimés publiés entre 1789 et 1792 et conservés en région Bourgogne ou tous les ouvrages en anglais des collections alsaciennes. Les retours d'expérience de la part de bibliothèques ayant intégré leurs fonds à la base Patrimoine sont extrêmement positifs en termes de notoriété auprès d'un lectorat qui découvre leur existence par le biais d'une interrogation du CCFr.

3. Encoded Archival Description ou Description archivistique encodée.

4. Open Archive Initiative.

5. www.lectura.fr

6. Voir l'article de Jean-Claude Kuperminc, « Le réseau Rachel : une vitrine des sources juives », *BBF*, 2010, n° 1, p. 58-60.

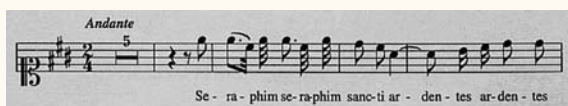
Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-01-0058-012>

Les fonds patrimoniaux de partitions musicales intègrent le Catalogue collectif de France

L'année 2011 verra l'aboutissement du projet de conversion rétrospective des catalogues de la collection Patrimoine musical régional (PMR) et l'intégration des notices correspondantes dans le CCFr. Lancé en 1988 à l'initiative du ministère de la Culture (Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles et Direction du livre et de la lecture), ce projet visait à recenser l'ensemble des sources musicales manuscrites et imprimées des xvii^e et xviii^e siècles, avec quelques exceptions notables lorsque, pour ne pas scinder artificiellement un fonds, les catalogueurs ont été conduits à repousser les limites chronologiques, par exemple jusqu'au xix^e siècle pour le fonds de musiques de vaudevilles et de mélodrames de la bibliothèque municipale de Lille, et jusqu'au xx^e siècle pour le fonds du Grand Casino de Vichy. L'opération a permis la publication de trente-six catalogues décrivant les fonds de musique notée conservés dans dix-huit régions, au sein de bibliothèques ou d'autres institutions telles que les musées, les conservatoires ou les théâtres.

Après une longue phase de préparation et d'analyse des catalogues, le marché de rétroconversion a été lancé par la BnF en 2009, piloté par sa partie opérationnelle par le département de la Coopération, et supervisé par le département de la Musique pour la coordination scientifique. La société Safig a fourni en un an et demi les fichiers en Unimarc des 34 000 notices résultant de l'opération, en assurant la reprise de l'ensemble des informations disponibles sous forme papier, y compris les renseignements complémentaires décrits dans les nombreux index. Les notices ont commencé à être intégrées au sein de la base Patrimoine, qui offre un lien hypertexte vers les fiches du RNBFD des nombreuses institutions concernées. Les notices bénéficieront à terme d'une visibilité plus importante par la création au sein du CCFr d'une interface spécifique consacrée à la musique notée, représentant la déclinaison nationale du Répertoire international des sources musicales (RISM)*. Cette interface interrogera simultanément les notices du département de la Musique de la BnF, qui poursuit ses opérations de rétroconversion, et les notices de la collection Patrimoine musical régional, enrichies des images des incipits musicaux numérisés lors de l'opération de conversion rétrospective. Les nouveaux catalogues de PMR en préparation seront intégrés au fur et à mesure, et la base sera alimentée également par les notices issues de la rétroconversion de fonds de musique notée n'ayant pas été recensés, à l'instar de la collection de partitions d'Albert Sarrazin conservée à la bibliothèque municipale de Moulins.

X.B.



Incipit musical numérisé issu
de la collection Patrimoine musical régional

* Catherine Massip, « Les répertoires internationaux de musique », *BBF*, 2002, n° 2, p. 81-84.

Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-02-0081-012>

Un accès fédéré aux collections de manuscrits des bibliothèques françaises

Mise en ligne en 2008, l'interface Manuscrits du CCFr permet d'identifier et de localiser des centaines de milliers de documents conservés dans les bibliothèques françaises et dans de nombreuses autres institutions grâce à l'interrogation conjointe des trois bases suivantes :

- Le Catalogue général des manuscrits (CGM). Cette base est issue de la conversion rétrospective du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (CGMBPF), conversion réalisée sous la conduite de la BnF entre 2005 et 2008⁷. Vaste projet éditorial qui a duré près d'un siècle et demi (de 1849 à 1993), le CGMBPF se compose de 106 tomes en 116 volumes et collationne les collections de manuscrits de plus de 500 établissements. Les 182 000 notices qu'il regroupe sont désormais accessibles à partir du CCFr, à l'exception, pour le moment, de celles des établissements relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui ont été versées dans Calames⁸, le Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'enseignement supérieur.

L'informatisation du CGMBPF facilite largement sa consultation et sa mise à jour, les établissements détenteurs des fonds de manuscrits ayant la possibilité de corriger et d'enrichir les fichiers issus de la rétroconversion. Le groupe des « bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque⁹ » livrera sous peu un ensemble de recommandations pour mettre à jour et enrichir le CGM en ligne de manière cohérente et efficace.

- BnF archives et manuscrits (BAM). Ce catalogue spécialisé de la BnF décrit les manuscrits et documents d'archives conservés aux départements des Manuscrits et des Arts du spectacle et à la bibliothèque de l'Arsenal. BAM s'enrichit au rythme de la rétroconversion progressive des catalogues imprimés des xix^e et xx^e siècles et du signalement des manuscrits nouvellement acquis par l'établissement. Ce catalogue est interrogeable via le CCFr depuis juin 2010.

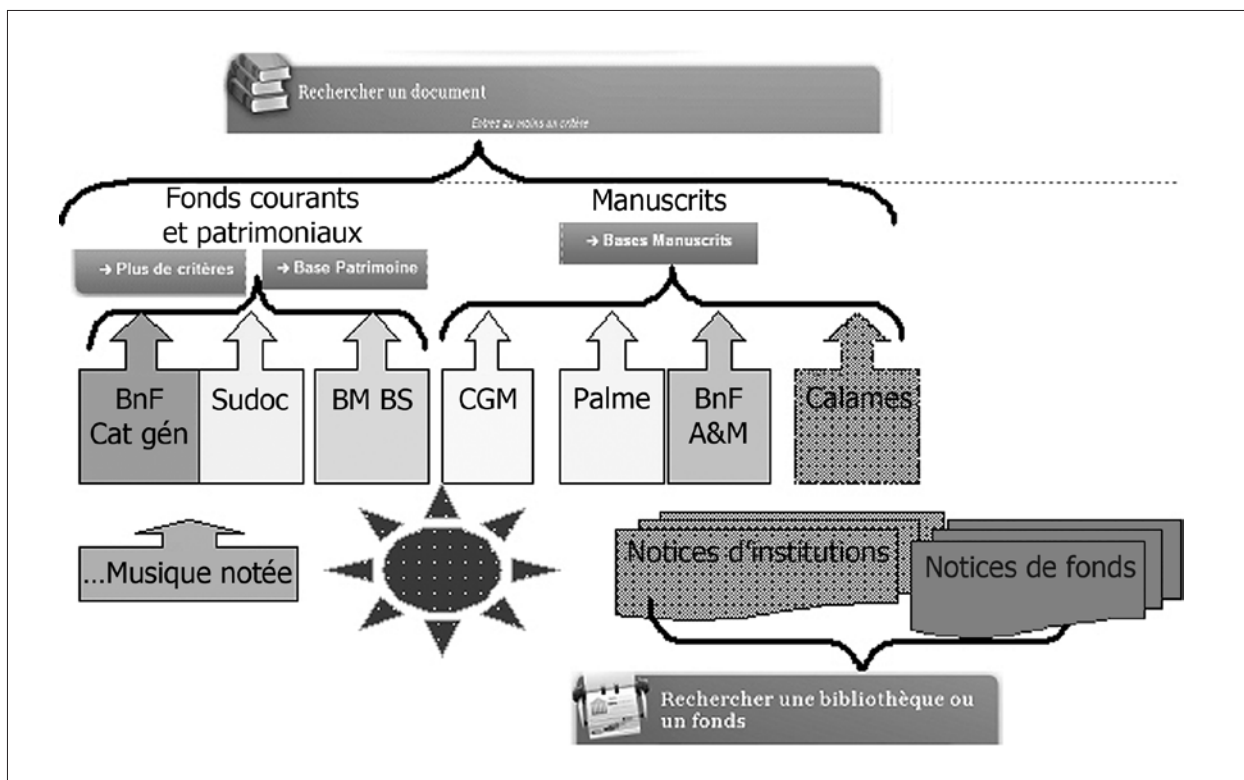
- Palme, le Répertoire national des manuscrits littéraires français du xx^e siècle¹⁰. Réalisé entre 1995 et 2006, ce répertoire compte près de 122 000 notices qui décrivent les fonds de quelque 430 établissements. Les documents signalés sont regroupés par auteurs et selon un cadre de classement uniforme (œuvres, correspondance, papiers personnels). D'abord consultable sur BN-Opaline, l'ancien catalogue des collections spécialisées de la BnF, Palme a été réparti, comme le CGM, entre le CCFr et Calames. Les institutions présentes dans Palme offrent une large diver-

7. Florent Palluault, « Le catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France : informatisation et avenir », *BBF*, 2009, n° 1, p. 68-72. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-01-0068-010>

8. www.calames.abes.fr

9. www.bonnespratiques-ead.net

10. Gérard Cohen, « Le répertoire national des manuscrits littéraires français du xx^e siècle », *BBF*, 2007, n° 5, p. 72-77. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-05-0072-001>



Structure du Catalogue collectif de France

sité tant par leurs statuts que par l'ampleur de leurs collections. Si les bibliothèques publiques tiennent une place majeure au sein du répertoire, celui-ci signale également des manuscrits conservés par des services d'archives départementales ou communales, des musées, des bibliothèques privées, des sociétés savantes, des fondations ou encore des centres de recherche.

L'interrogation de Calames à partir du CCFr constitue désormais un objectif prioritaire : elle permettra en effet d'effectuer des recherches, à partir d'une interface unique, sur l'ensemble quasi complet des collections de manuscrits signalées en France.

Les trois bases Manuscrits du CCFr utilisent le format EAD. Ce format permet de structurer des données sur plusieurs niveaux : il s'avère donc particulièrement adapté à la description de fonds d'archives et de collections de documents manuscrits, dont il restitue fidèlement le plan de classement. Lorsqu'on accède à une « notice » de manuscrit sur le CCFr, ce plan apparaît à gauche de l'écran, sous la forme d'une arborescence que l'on peut faire défiler, développer ou replier. L'emploi de l'EAD facilite ainsi l'exploration des ensembles documentaires : il permet d'en saisir aisément la structure et incite à « rebondir » d'une notice à l'autre.

Le RNBFD, un annuaire national recensant tous les gisements documentaires

Le Répertoire national des bibliothèques et des fonds documentaires (RNBFD) a un double objectif : fournir des informations sur toutes les institutions conservant des documents signalés dans le CCFr, mais aussi et surtout constituer un annuaire national des institutions documentaires françaises. Il fournit des informations générales et scientifiques sur plus de 4 800 institutions et sur plus de 1 800 fonds documentaires, et propose ainsi une véritable cartographie documentaire nationale.

Première base opérationnelle du CCFr, en ligne depuis 1998, le Répertoire est constitué de plusieurs sources : d'une part, les notices de bibliothèques fournies par des organismes extérieurs, comme le Répertoire des centres de ressources du Sudoc géré par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) ; d'autre part, les notices produites et mises à jour par l'équipe du RNBFD ; enfin les notices créées et actualisées par les établissements eux-mêmes à l'aide de formulaires adaptés.

Si la majorité des institutions présentes appartient au réseau des bibliothèques municipales ou universitaires, le nombre d'établissements spécialisés s'est fortement accru ces dernières années, avec l'intégration de nombreux centres de ressources liés à diverses institutions cultu-

La nouvelle interface du Catalogue collectif de France

relles (bibliothèques des centres d'archives, des musées, des conservatoires), mais aussi d'institutions privées telles que bibliothèques des sociétés savantes, bibliothèques diocésaines, fondations ou centres de documentation spécialisés.

Les fonds, quant à eux, se définissent comme « *des ensembles cohérents de documents constitués autour d'un thème, d'un donateur, d'un support original... accessibles au lecteur dans leur globalité grâce à un outil (catalogue, inventaire, registre d'entrée) ou à une identification spécifique (rangement à part, cote spécifique)*¹¹ ». Certains thèmes sont ainsi issus des spécificités locales et régionales (fonds culinaire et cenologique à Dijon, fonds taumachie à Nîmes) ou liés à la spécialisation des établissements (dossiers d'artistes au Centre national de la danse de Pantin, fonds de livres de prix à l'Institut national de recherche pédagogique de Lyon). Décrits désormais dans un format proche de l'EAD, les fonds patrimoniaux peuvent être signalés quel que soit leur état de traitement, depuis les fonds non inventoriés jusqu'aux collections cataloguées ou numérisées. Des recensements régionaux systématiques ont déjà été intégrés au RNBFD (Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comté); d'autres sont en cours (Rhône-Alpes, Poitou-Charentes...).

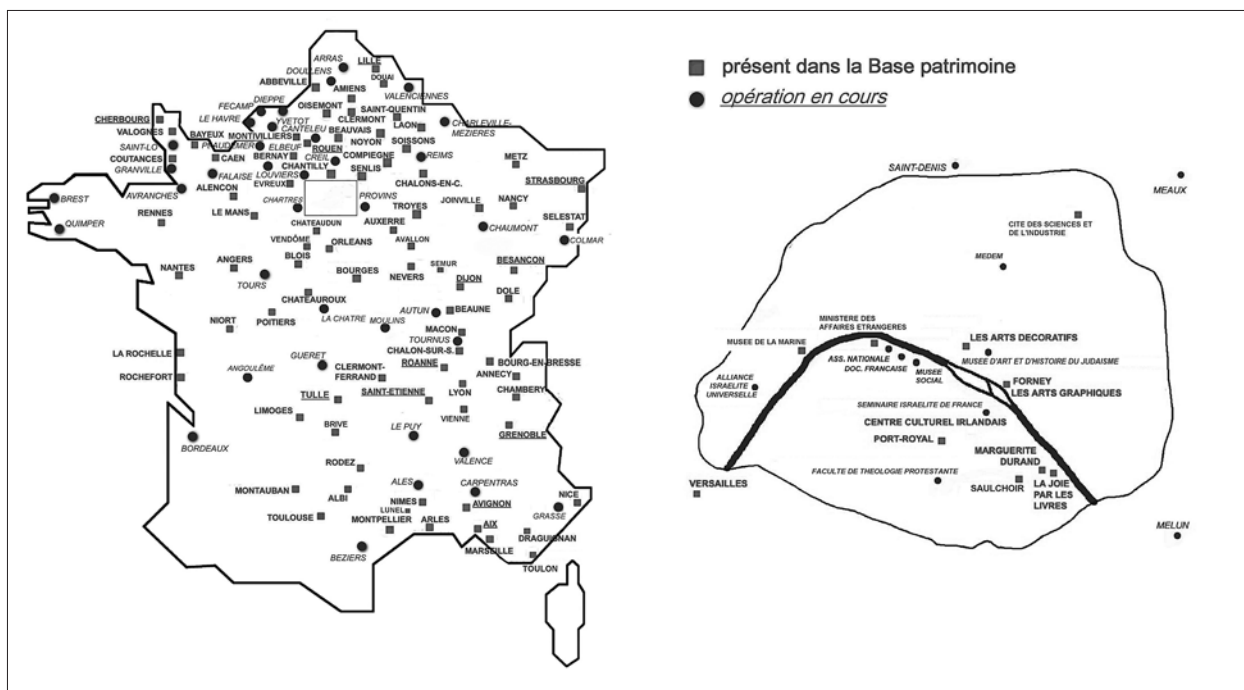
L'accès aux interfaces de recherche a été simplifié dans le nouveau CCFr : une recherche globale (interrogeant tous

les mots des notices de fonds ou de bibliothèques) est disponible dès la page d'accueil; les autres formulaires ont été enrichis et offrent de nombreux critères d'interrogation, tant sur la localisation que sur les types d'institutions ou les types de services et de collections. Des recherches par sujets ou domaines sont également proposées pour les bibliothèques et les fonds, ainsi qu'une recherche cartographique.

Le prêt interbibliothèques (PIB)

Le CCFr met gratuitement à la disposition des usagers/internautes et des bibliothèques un outil de prêt interbibliothèques (PIB). L'ensemble des bibliothèques participantes constitue un réseau de près de 200 bibliothèques publiques ou spécialisées. Les réseaux PIB et PEB (réseau de prêt entre bibliothèques universitaires et de recherche piloté par l'Abes) étant interconnectés, les demandes peuvent porter sur l'ensemble des collections conservées dans l'un et l'autre réseau. De ce fait, l'utilisateur/internaute peut demander le prêt ou la reproduction d'un document dans l'une quelconque des bibliothèques de ces deux réseaux. Pour garantir le bon déroulement des opérations, il doit avoir recours à une bibliothèque relais, dite bibliothèque de rattachement, faisant partie du réseau PIB. Il suit son dossier sur le site web du CCFr : acceptation et arrivée du document dans la bibliothèque de rattachement choisie, acceptation de la demande, refus, renvoi de la demande vers une autre bibliothèque, coût du service. Chaque bibliothèque détermine ses conditions particu-

11. Édith David et Véronique Mullon, « Recensement des fonds particuliers et des collections singulières : le Répertoire national des bibliothèques et centres de documentation du CCFr », *BBF*, 2007, n° 4, p. 64-67. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2007-04-0064-010>



Les bibliothèques de la base Patrimoine en janvier 2011

lières de rattachement, de prêt, de reproduction. Elle suit et provoque la succession des opérations via une interface spécifique qui lui permet d'accepter les demandes des lecteurs ou de déclencher elle-même ses demandes.

Cohérence et liens dans le CCFr

La richesse du CCFr ne tient pas seulement aux éléments qui le composent, mais désormais plus encore à la cohérence et aux liens qui existent entre eux. L'utilisateur peut non seulement obtenir des informations sur une bibliothèque détentrice d'un document qui a retenu son attention, mais aussi avoir des détails sur l'histoire du fonds qui contient ce document, son état de traitement, sa composition ou, inversement, à partir d'une notice de bibliothèque, voir les notices de manuscrits présentes dans le CGM. L'accès simplifié à ces données grâce à des liens directs aussi bien sur les instances des manuscrits¹² que sur les notices de bibliothèques et de fonds ouvre la voie à une valorisation des contenus par les institutions partenaires qui sont libres de les réutiliser sur leurs sites¹³.

Les résultats d'une enquête de satisfaction et d'usage mise en ligne au second semestre 2010 permettront de mesurer le chemin parcouru depuis cinq ans par le Catalogue collectif de France et de déterminer celui que ses usagers désirent lui voir emprunter. Des évolutions sont déjà programmées pour les années à venir¹⁴, mais il ne fait nul doute que les changements actuels du paysage documentaire influenceront également sur la feuille de route prévue¹⁵. ●

Janvier 2011

12. La liste des volumes du CGM en ligne sur le CCFr est accessible à l'adresse suivante : www.bonnespratiques-ead.net/sites/default/files/structure_CGM_imprime.html

13. Voir l'utilisation qui en est faite sur le site de l'Observatoire du patrimoine écrit en région (Oper) : www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr pour les bibliothèques, ou sur le site d'Eulalie, portail du livre et de la lecture en Nord-Pas-de-Calais pour les fonds : www.eulalie.fr/spip.php?article1755 (exemple des fonds d'Arras).

14. Il est possible d'être informé via une messagerie électronique de l'actualité du CCFr en s'abonnant à la lettre d'information à l'adresse suivante : webmasterccfr@bnf.fr

15. Voir également les actes des 13^{es} Journées des Pôles associés et de la coopération (Lille, 7-8 octobre 2010) : www.bnf.fr/fr/professionnels/journees_poles_associes/a.13es_journees_poles_associes.html et l'article « Le Catalogue collectif de France aujourd'hui ? » dans le n° 57 de la revue *Chroniques de la BnF* (janvier-mars 2011), disponible en ligne : www.bnf.fr/documents/chroniques57.pdf